



Université catholique de Louvain

Faculté de droit

Centre Charles De Visscher pour le droit international



XX^{es} journées d'études juridiques Jean Dabin

L'étranger face au droit

Louvain-la-Neuve - 13-14 novembre 2008

■ Les journées juridiques Jean Dabin

En 1965, la faculté de droit de l'UCL organisait ses premières journées juridiques Jean Dabin sur le thème : « Le statut de l'enfant naturel » (Bruylant, 1965). La faculté de droit entendait ainsi honorer le professeur Jean Dabin (1889-1971), l'un de ses plus brillants représentants, et instaurer une tradition de colloques autour de thématiques caractérisées par leur actualité et l'intérêt scientifique qu'elles représentent pour différentes disciplines du droit.

Les thèmes abordés lors des années ultérieures furent notamment :

- Le jury face au droit pénal moderne (1967)
- Famille, droit et changement social dans les sociétés contemporaines (1978)
- Licéité en droit positif et références légales aux valeurs (1983)
- L'évolution du droit judiciaire au travers des contentieux économique, social et familial (1984)
- La participation directe du citoyen à la vie politique et administrative (1986)
- La réparation des dommages catastrophiques (1988)
- Le principe de subsidiarité (2000)
- Quel modèle de sécurité sociale pour la Belgique de demain ? (2005)

À propos de Jean Dabin et des journées juridiques, le professeur Cyr Cambier écrivait : « Je l'entends dire, malicieusement, à l'adresse des promoteurs de l'entreprise dont il devinait le souci : "Voilà, maintenant, que je sers de projectile et de bande de lancement". Je le vois sourire à cette réponse qui n'était, après tout, une boutade que dans le ton : que la fiction ne dépasse point, pour le juriste, la réalité mais qu'elle l'exprime » (« Hommage au professeur Jean Dabin », *Actualité juridictionnelle des lois*, Bruxelles, Larcier, 1973).

■ L'étranger face au droit

En consacrant ces XX^{es} journées juridiques Jean Dabin à la thématique de *L'étranger face au droit*, le Centre Charles De Visscher pour le droit international souhaite que la communauté scientifique des juristes puisse analyser, à la lumière des interrogations des praticiens et des décideurs, une thématique à la fois actuelle et controversée. Située entre la souveraineté nationale et le respect des droits fondamentaux, la figure de l'étranger, personne physique ou morale, interroge de nombreuses disciplines du droit. Les journées s'organisent autour des thématiques de l'égalité et de la diversité.

■ Comité scientifique

Jean-Yves Carlier, Fabienne Brion, Marie-Aude Beernaert, Pierre d'Argent, Philippe De Bruycker, Yves De Cordt, Diane Déom, Marc Fallon, Stéphanie Francq, Steve Gilson, Sylvie Saroléa, Jehanne Sosson, Joe Verhoeven.

■ Comité exécutif

Jean-Yves Carlier, Sylvie Saroléa, Jean-Pierre Jacques, Anne Dikenstein, Marianne Saenen.

■ **jeudi 13 novembre** (après-midi)

13h30 Accueil des participants

Présidence : Marc **FALLON**, président du Département de droit international de l'UCL

14h *Ouverture*

Jean-Louis **RENCHON**, doyen de la faculté de droit de l'UCL

14h15 *L'étranger face au droit : sujet et objet des journées*

Jean-Yves **CARLIER**, professeur à l'UCL et à l'ULg, avocat

14h30 *L'étranger dans l'œuvre de Jean Dabin*

François **RIGAUX**, professeur émérite de l'UCL, membre de l'Académie royale de Belgique

15h00 *Migrations et mondialisation : comparaison des politiques européennes et nord-américaines*

François **CREPEAU**, directeur du Centre d'études et de recherches internationales de l'université de Montréal (CERIUM), titulaire de la Chaire de recherche du Canada en droit international des migrations

15h30 Pause

Présidence : Pierre **D'ARGENT**, professeur à l'UCL

16h00 *L'étranger, entre souveraineté nationale et droits de l'homme*

Les principes en droit international

Jean-François **FLAUSS**, professeur à l'université Panthéon-Assas, Paris 2, secrétaire général de l'Institut international des droits de l'homme

Les principes en droit belge

Sylvie **SAROLEA**, chargée de cours à l'UCL, avocate

17h00 *L'étranger dans la société*

Edouard **DELRUELLE**, professeur à l'ULg, directeur adjoint du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme

17h15 *L'étranger dans la cité*

Jean-Luc **ROLAND**, bourgmestre de la ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve

17h30 *L'étranger à l'université*

Xavier **RENDERS**, vice-recteur aux affaires étudiantes, UCL

17h45 Réception

■ vendredi 14 novembre (avant-midi)

Présidence : Michel **MELCHIOR**, professeur à l'université de Liège, président (fr.) de la Cour constitutionnelle

9h *Les principes*

L'égalité, principe général

Olivier **DE SCHUTTER**, professeur à l'UCL

9h20 *Diversité et catégories de personnes dans les sociétés contemporaines*

Marie-Claire **FOBLETS**, professeur à la Katholieke Universiteit Leuven, à la Katholieke Universiteit Brussel et à l'Universiteit Antwerpen

9h40 *L'évolution du principe de non-discrimination, à la lumière de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme*

Françoise **TULKENS**, juge à la Cour européenne des droits de l'homme, professeur émérite de l'UCL

10h *L'égalité dans la jurisprudence de la Cour constitutionnelle*

Dirk **VANHEULE**, professeur à l'Universiteit Antwerpen, avocat

10h20 Pause

10h40 **Table ronde**

Présidence : Marc **BOSSUYT**, professeur à l'Universiteit Antwerpen, président (nl.) de la Cour constitutionnelle

Intervenants :

Robert **ANDERSEN**, premier président du Conseil d'État, professeur à l'UCL

Geert **DEBERSAQUES**, premier président du Conseil du contentieux des étrangers, professeur à la VUB

Marc **VERDUSSEN**, professeur à l'UCL

François **JULIEN-LAFERRIERE**, professeur à l'université Paris-Sud (Sceaux)

Abderrazak **MOULAY R'CHID**, professeur à l'université de Rabat-Souissi, ancien doyen, juge à la Cour constitutionnelle du Maroc

Regard extérieur :

Isabel **YEPEZ DEL CASTILLO**, professeur à l'UCL, directrice du groupe de recherches interdisciplinaires sur l'Amérique latine (GRIAL)

11h40 Débat

12h30 Buffet

■ **vendredi 14 novembre** (après-midi)

Ateliers

13h45 *Début des travaux en ateliers*

Atelier 1. Les droits sociaux

Atelier 2. L'enseignement

Atelier 3. Les entreprises

Atelier 4. Les réfugiés

Atelier 5. Les mineurs étrangers

Atelier 6. L'identité culturelle et religieuse

Atelier 7. L'Europe

15h45 Pause

16h15 *Séance plénière*

Présidence : Melchior **WATHELET**, professeur à l'UCL et à l'ULg

Rapports de synthèse des ateliers

Atelier 1 : Jacques **FIERENS**, professeur aux FUNDP et à l'ULg, avocat

Atelier 2 : Xavier **DELGRANGE**, premier auditeur au Conseil d'État, chargé d'enseignement aux facultés universitaires Saint-Louis

Atelier 3 : Philippe **LAMBRECHT**, maître de conférences invité à l'UCL, administrateur-secrétaire général de la FEB

Atelier 4 : Jean-Pierre **JACQUES**, assistant à l'UCL, avocat

Atelier 5 : Thierry **MOREAU**, professeur à l'UCL, avocat

Atelier 6 : Marie-Aude **BEERNAERT**, professeur à l'UCL

Atelier 7 : Hugues **DUMONT**, professeur aux facultés universitaires Saint-Louis, président de l'Institut d'études européennes

17h30 *Conclusions*

Paul **MARTENS**, juge à la Cour constitutionnelle, professeur émérite de l'ULg et de l'ULB

Atelier 1. Les droits sociaux

L'atelier se préoccupera essentiellement du droit à la sécurité sociale et à l'aide sociale des étrangers au regard, notamment, de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme.

La distinction entre le ressortissant de l'Union européenne et ceux des États tiers y sera envisagée, tout comme la problématique particulièrement sensible de l'aide sociale aux étrangers en séjour illégal. C'est en effet dans les régimes d'aide sociale que leur condition de nationalité a été le plus souvent bien ancrée dans la perspective d'une solidarité étatique réservée à ses ressortissants.

Présidence : Joël **HUBIN**, premier président de la Cour du travail de Liège, maître de conférences à l'ULg

Rapporteur : Jacques **FIERENS**, professeur aux FUNDP, avocat

Exposé introductif : Steve **GILSON**, maître de conférences invité à l'UCL, avocat

Intervenants

Herwig **VERSCHUEREN**, professeur à l'Universiteit Antwerpen (UA) et à la Vrije Universiteit Brussel (VUB)

Hugo **MORMONT**, juge au Tribunal du Travail de Bruxelles

Danielle **BOUCHAT**, Centre des immigrés Namur-Luxembourg

Regard extérieur : Nicolas **BARDOS-FELTORONYI**, géopolitologue, professeur émérite de l'UCL

Atelier 2 : L'enseignement

La Constitution belge garantit à chacun le droit à l'enseignement dans le respect des libertés et droits fondamentaux. Aucune disposition législative n'exclut de ce droit les enfants de nationalité étrangère. Si tout enfant vivant en Belgique a donc en principe accès à l'instruction, qu'en est-il des enfants qui n'y vivent pas en séjour légal ? Comment concilie-t-on le droit à l'enseignement et la question de la régularité du séjour ?

Un enfant étranger qui serait inscrit dans une école en Belgique aura généralement, dans un premier temps en tout cas, quelques difficultés à suivre un enseignement dispensé dans une langue qui n'est pas sa langue maternelle. La question peut également se poser à propos d'enfants qui, tout en ayant la nationalité belge, n'ont pas pour langue maternelle une des trois langues nationales. Les mécanismes de discrimination positive mis en place en matière scolaire leur sont-ils principalement destinés ? La nationalité de l'enfant est-elle un critère de discrimination positive dans le domaine de l'enseignement ? Quelle est l'effectivité des mécanismes de cette nature ?

L'atelier se concentrera sur les questions relatives à l'enseignement obligatoire, à l'exclusion des problématiques concernant l'accès à l'enseignement supérieur.

Présidence : Diane **DEOM**, professeur à l'UCL

Rapporteur : Xavier **DELGRANGE**, premier auditeur au Conseil d'État, chargé d'enseignement aux facultés universitaires Saint-Louis

Exposé introductif : Laurence **GALLEZ**, assistante à l'UCL

Intervenants

Jean-Marie **DERMAGNE**, avocat, ancien bâtonnier

Bénédicte **BEAUDUIN**, directrice, service juridique du Secrétariat général de l'enseignement catholique (SeGEC)

Regard extérieur : Marie **VERHOEVEN**, sociologue, professeur à l'UCL (ANSO), membre du GIRSEF (Groupe interfacultaire de recherches sur les systèmes d'enseignement et de formation, UCL).

Atelier 3 : Les entreprises

Les entreprises de dimension internationale exercent leurs activités commerciales, dans le cadre des marchés européens et mondiaux, sous le couvert de sociétés dotées de la personnalité juridique. À l'instar des personnes physiques, elles possèdent ainsi une dénomination, un patrimoine, un domicile (siège statutaire), une résidence habituelle (principal établissement - siège réel) et une nationalité (*lex societatis*). Les régulateurs et les autorités d'un État appréhendent, en quelque sorte, les entreprises relevant d'un autre État comme l'« étranger ». Dans le cadre de la liberté d'établissement et de la liberté de circulation, les restructurations et la mobilité des entreprises (exil, émigration, immigration...) posent des problèmes particuliers auxquels est consacré cet atelier : les fusions transfrontalières, les transferts de siège (réel ou statutaire), le traitement fiscal des pertes des sociétés, le sort des travailleurs dans le cadre des restructurations et des délocalisations...

Présidence : Yves **DE CORDT**, professeur à l'UCL, président du Centre Jean Renauld
Rapporteur : Philippe **LAMBRECHT**, maître de conférences invité à l'UCL, administrateur-secrétaire général de la Fédération des entreprises de Belgique
Exposé introductif : Michel **DE WOLF**, professeur à l'UCL et à l'ULg, réviseur

Intervenants

Pierre-Paul **VAN GEHUCHTEN**, professeur à l'UCL et aux FUSL, avocat
Edoardo **TRAVERSA**, chargé de cours à l'UCL, avocat
Marc **FYON**, collaborateur scientifique du Centre Jean Renauld, avocat
Regard extérieur : Robert **COBBAUT**, économiste, professeur émérite de l'UCL

Atelier 4 : Les réfugiés

La convention de Genève définit le réfugié comme toute personne qui craint avec raison des persécutions du chef de cinq causes. Différents textes, dont la directive européenne 2004/83, protègent également les personnes contre d'autres risques d'« atteintes graves » ou de tortures ou de traitements inhumains ou dégradants. Comment ces différentes notions sont-elles interprétées en Belgique et dans d'autres pays ? Quel est le statut des personnes protégées ? En d'autres termes, l'atelier tentera de répondre à une question simple et complexe : qu'est-ce qu'un réfugié ?

Présidence : François **CREPEAU**, professeur à l'université de Montréal
Rapporteur : Jean-Pierre **JACQUES**, assistant à l'UCL, avocat
Exposé introductif : Serge **BODART**, président, Conseil du contentieux des étrangers
Intervenants
Dirk **VAN DEN BULCK**, commissaire général aux réfugiés et apatrides
Céline **VERBROUCK**, avocate
Véronique **DE RYCKERE**, Haut Commissariat aux réfugiés des Nations unies, Bruxelles
Regard extérieur : Henri **GOLDMAN**, architecte, codirecteur de la revue *Politique*, coordinateur du département Migrations au Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme

Atelier 5 : Les mineurs

Le statut des enfants étrangers en Belgique suscite beaucoup de questions. Il y a d'abord les mineurs étrangers non accompagnés, les « MENA », dont la prise en charge et la protection ont été sensiblement améliorées par la mise en place de la tutelle. Cependant, certaines lacunes subsistent dans ce système de protection :

l'identification des mineurs au moyen d'examens médicaux, l'exclusion des mineurs non accompagnés ressortissants d'un pays de l'Union européenne, l'absence de véritable statut légal en tant que MENA, le manque de structures d'accueil adaptées aux besoins des mineurs, le manque de moyens et de professionnalisation dans le travail de certains tuteurs, le manque de contrôle du travail des tuteurs par le Service des tutelles et le juge de paix, la détection et prise en charge des MENA victimes de la traite des êtres humains...

Il y a ensuite les enfants étrangers accompagnés de leur famille, dont les principaux problèmes sont :

la détention dans les centres fermés, les difficultés d'accès à l'aide sociale, l'accueil à très long terme dans les centres d'accueil fédéraux et la prise en considération de l'intérêt supérieur de l'enfant dans les demandes relatives au séjour.

En un mot la question centrale est : le mineur étranger est-il davantage un mineur ou un étranger ?

Présidence : Benoît **VAN KEIRSBILCK**, directeur du Service droit des jeunes

Rapporteur : Thierry **MOREAU**, professeur à l'UCL, avocat

Exposé introductif : Charlotte **VAN ZEEBROECK**, Service droit des jeunes
Intervenants

Renée **RAYMAEKERS**, attachée, Office des étrangers, bureau Mineurs

Bernard **GEORIS**, SPF Justice, conseiller-chef du service des Tutelles

Julie **LEJEUNE**, représentante du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme
à la commission nationale des droits de l'enfant

Regard extérieur : Jean-Yves **HAYEZ**, pédo-psychiatre, professeur émérite de l'UCL

Atelier 6 : L'identité culturelle et religieuse

La revendication d'une identité culturelle ou religieuse, parfois liée à la qualité d'étranger, se heurte-t-elle au principe d'égalité et à l'universalité des droits de l'homme ? Faut-il faire une place aux discriminations positives ? La question est-elle la même s'agissant du droit civil ou du droit pénal ?

Présidence : Emmanuelle **BRIBOSIA**, professeur à l'ULB

Rapporteur : Marie-Aude **BEERNAERT**, professeur à l'UCL

Exposé introductif : Fabienne **BRION**, professeur à l'UCL

Intervenants

Marie-Pierre **ROBERT**, professeur, université de Sherbrooke (Canada),
avocate

Nathalie **DENIES**, juriste au Centre pour l'égalité des chances et la lutte
contre le racisme

Louis-Léon **CHRISTIANS**, professeur à l'UCL

Stéphanie **FRANCO**, professeur à l'UCL

Regard extérieur : Albert **BASTENIER**, sociologue, professeur émérite de
l'UCL, membre du comité de direction de *La Revue
nouvelle*

Atelier 7 : L'Europe

Si, de façon classique, l'étranger peut être défini comme le non-national, le droit des étrangers n'est plus une question purement nationale. En particulier, dans le cadre de l'Union européenne, une politique commune de l'immigration et de l'asile s'est développée. L'atelier examinera les différents acquis de cette politique européenne et les questions qui se posent encore pour le futur.

Présidence : Patrick **WAUTELET**, chargé de cours à l'université de Liège, avocat

Rapporteur : Hugues **DUMONT**, professeur aux Facultés universitaires Saint-Louis,
président de l'Institut d'études européennes

Exposé introductif : Philippe **DE BRUYCKER**, professeur à l'ULB,
coordinateur du réseau académique Odysseus

Intervenants

Jean-Louis **DE BROUWER**, directeur, Immigration, Asile et Frontières, DG Justice, Liberté,
Sécurité, Commission européenne

François **JULIEN-LAFERRIERE**, professeur à l'université Paris-Sud (Sceaux)

Marc **FALLON**, professeur à l'UCL

Regard extérieur : Marco **MARTINIELLO**, sociologue et politologue, professeur à l'ULg

■ Renseignements pratiques

Pour tout renseignement

Madame Anne Dikenstein, tél. 010/47 47 78

Madame Marianne Saenen, tél. 010/47 47 74

Journees-dabin@uclouvain.be

Dates : les jeudi 13 et vendredi 14 novembre 2008

Lieu : Louvain-la-Neuve

Plénières : Auditorios Doyen, Place des Doyens, 1
(près de la faculté de droit)

Ateliers : Auditorios More, Collège Thomas More,
place Montesquieu 2 (faculté de droit)

Plan de Louvain-la-Neuve : <http://www.uclouvain.be/acces.html>

Accès

Voiture : aux entrées de Louvain-la-Neuve, suivre les
signalisations « J. Dabin »

Train : www.b-rail.be

De la gare de Louvain-la-Neuve, direction Grand-Rue
et suivre les signalisations « J. Dabin »

Agréation des journées pour les avocats (9 points) et les magistrats (prise en charge par le SPF Justice).

Inscription

Normale : 125 €

De soutien : 500 € (avec mention spéciale dans la liste des participants)

Étudiant - chercheur - doctorant : 50 € (sans repas)

L'inscription comprend : la participation, les documents, la réception,
le buffet du vendredi midi.

Les participants bénéficient d'un tarif réduit pour l'achat des actes des journées.

Formulaire d'inscription - à renvoyer avant le 31 octobre 2008

Par mail sur www.uclouvain.be/journees-dabin.html - Par fax : 010/47 30 58

Par poste : Faculté de droit, Département de droit international
Secrétariat des journées juridiques Jean Dabin
Place Montesquieu, 2
B-1348 Louvain-la-Neuve

Nom Prénom

Profession e-mail

Adresse

Assujetti à la TVA : oui - non n° de TVA :

Mention souhaitée du nom ou de l'institution en cas d'inscription de soutien

Participera aux XX^{es} journées juridiques Jean Dabin

S'inscrit à l'atelier n°

Et verse au compte 001-5486949-26 (avec mention : JJJD + nom de la personne)

- 125 € (normal)
- 500 € (soutien)
- 50 € (étudiant)

Date

Signature

Avec le soutien de



BRUYLANT



le Médiateur



Et de :

- FNRS
- SPF Justice
- Étienne Davignon
- SA Finances et industries (Spadel)
- Ethias